

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur les travaux de sa trente-septième session,
tenue à Doha du 26 novembre au 2 décembre 2012**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–9	5
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	5
B. Organisation des travaux de la session	5–6	8
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	7–8	8
D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....	9	8
III. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour)	10–12	9
A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention		9
Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2010.....	10	9
B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2012.....	11–12	9
IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)	13–40	9
A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	13–27	9
B. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention		12
C. Fourniture d'un appui financier et technique.....	28–40	12

V.	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties (Point 5 de l'ordre du jour)	41–47	14
	A. Prototype du registre.....	41–42	14
	B. Composition, modalités et procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales	43–47	14
VI.	Questions relatives au financement (Point 6 de l'ordre du jour)	48–52	15
	A. Examen du mécanisme financier		15
	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial		15
	Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés	48–50	15
	B. Examen initial du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto	51–52	15
VII.	Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour)	53–73	16
	A. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10.....	53–55	16
	B. Questions relatives aux pays les moins avancés	56–73	16
VIII.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 8 de l'ordre du jour)	74–76	18
IX.	Plans nationaux d'adaptation (Point 9 de l'ordre du jour)	77–90	18
	Processus permettant aux pays les moins avancés parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation		18
	Modalités et lignes directrices à l'intention des pays les moins avancés parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation	77–90	18
X.	Démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements en vue de renforcer les capacités d'adaptation (Point 10 de l'ordre du jour)		20
	Activités à entreprendre dans le cadre du programme de travail	91–97	20
XI.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour)	98–100	21
XII.	Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 12 de l'ordre du jour)	101–108	21
XIII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 13 de l'ordre du jour)	109–124	23
	A. Rapport du Comité exécutif de la technologie.....	109–112	23

B.	Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques: choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif	113–117	23
C.	Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies	118–124	24
XIV.	Article 6 de la Convention (Point 14 de l'ordre du jour)	125–127	25
XV.	Renforcement des capacités (Point 15 de l'ordre du jour)	128–133	25
A.	Renforcement des capacités au titre de la Convention	128–130	25
B.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.....	131–133	25
XVI.	Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions (Point 16 de l'ordre du jour)	134–141	26
XVII.	Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (Point 17 de l'ordre du jour)	142–144	26
XVIII.	Examen de la composition de la réserve pour la période d'engagement (Point 18 de l'ordre du jour)	145–149	27
XIX.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (Point 19 de l'ordre du jour)	150–154	27
XX.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 20 de l'ordre du jour)	155–157	28
	États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011.....		28
	Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013	155–157	28
XXI.	Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour)	158–161	28
XXII.	Rapport de la session (Point 22 de la session)	162	29
XXIII.	Clôture de la session	163–167	29
Annexe			
	Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trente-septième session		31

Additif – FCCC/SBI/2012/33/Add.1

Projets de texte examinés par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Renforcement des capacités au titre de la Convention dans les pays en développement

Mécanisme de recours

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue du 26 novembre au 2 décembre 2012 au Centre national des congrès du Qatar à Doha (Qatar).

2. Le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a ouvert la session le lundi 26 novembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. Samuel Ortiz Basualdo (Argentine) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M. Petrus Muteyauli (Namibie) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 26 novembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2012/16). Toujours à la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit, le point 4 b) étant laissé en suspens:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2010;
 - b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2012.
4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

- b) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (*point laissé en suspens*)¹;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
5. Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties:
- a) Prototype du registre;
 - b) Composition, modalités et procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales.
6. Questions relatives au financement:
- a) Examen du mécanisme financier;
 - Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés;
 - b) Examen initial du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto.
7. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
- a) Bilan de l'application de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
8. Rapport du Comité de l'adaptation.
9. Plans nationaux d'adaptation²:
- Processus permettant aux pays les moins avancés parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation³;
 - Modalités et lignes directrices à l'intention des pays les moins avancés parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation⁴.
10. Démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements en vue de renforcer les capacités d'adaptation⁵:
- Activités à entreprendre dans le cadre du programme de travail.
11. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

¹ Faute de consensus, cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et a donc été laissée en suspens. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-huitième session.

² Décision 1/CP.16, par. 15 à 18.

³ Décision 1/CP.16, par. 15, 17 et 18.

⁴ Décision 1/CP.16, par. 15 à 18.

⁵ Décision 1/CP.16, par. 26 à 29.

12. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
 13. Mise au point et transfert de technologies:
 - a) Rapport du Comité exécutif de la technologie;
 - b) Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques: choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif;
 - c) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
 14. Article 6 de la Convention.
 15. Renforcement des capacités:
 - a) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
 - b) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
 16. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
 17. Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
 18. Examen de la composition de la réserve pour la période d'engagement.
 19. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
 20. Questions administratives, financières et institutionnelles:

États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011;

Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.
 21. Questions diverses.
 22. Rapport de la session.
4. À la 2^e séance, le 27 novembre, les représentants de 11 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des États d'Afrique, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses 27 États membres et de la Croatie, des pays les moins avancés (PMA), de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes, d'ONG représentant la jeunesse et d'organisations représentant les peuples autochtones.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné ce point à sa 2^e séance, à laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBI est convenu de mener ses travaux selon ce programme.

6. Le Président a également informé les délégations que le secrétariat, en collaboration avec le secrétariat de la Plate-forme d'écopublication PaperSmart, adoptait pour la session la Plate-forme PaperSmart de l'ONU, les documents officiels établis avant la session et ceux présentés pendant la session étant publiés sous forme numérique dans les six langues officielles de l'Organisation. Les déclarations faites pendant la session peuvent aussi être téléchargées sur la Plate-forme PaperSmart⁶.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues le 1^{er} et le 2 décembre⁷. À la 2^e séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, à savoir que le SBI devait élire son vice-président et son rapporteur.

8. À la 4^e séance, le Président a informé les Parties que, étant donné que des candidatures aux postes de vice-président et de rapporteur n'avaient toujours pas été reçues, le SBI avait invité la Conférence des Parties, par dérogation au paragraphe 6 de l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, à élire le vice-président et le rapporteur du SBI à la séance plénière de clôture de sa dix-huitième session, le 7 décembre⁸.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Il n'a été procédé à aucune élection de membres de remplacement.

⁶ <http://www3.unog.ch/dohaclimatechange/content/subsidiary-body-implementation-sbi-37>.

⁷ La 4^e séance a été suspendue et reprise trois fois le 1^{er} et le 2 décembre et les enregistrements correspondants diffusés sur le Web sont intitulés «4th meeting, 4th meeting (Part 2), 4th meeting (Part 3) et 4th meeting (Part 4)».

⁸ La Conférence des Parties a élu Vice-Président M. Robert F. Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis) et Rapporteur M^{me} Mabafokeng F. Mahahabisa (Lesotho), qui exerceront leurs fonctions lors des trente-huitième et trente-neuvième sessions du SBI.

III. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2010

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

10. Le SBI a examiné ces points à sa 2^e séance et a pris note des documents FCCC/SBI/2012/INF.11 et FCCC/SBI/2012/31.

B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2012

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

Délibérations

11. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. À la 2^e séance, le SBI a pris note du document FCCC/KP/CMP/2012/9 et Add.1.

12. À la 4^e séance, le SBI a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) d'adopter, à sa huitième session, un projet de conclusions⁹ sur cette question¹⁰.

IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

13. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/17, FCCC/SBI/2012/18, FCCC/SBI/2012/25, FCCC/SBI/2012/26, FCCC/SBI/2012/28, FCCC/SBI/2012/32 et FCCC/SBI/2012/INF.15. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties. À la 1^{re} séance, le Président a invité

⁹ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.28.

¹⁰ Pour le texte des conclusions, voir le document FCCC/KP/CMP/2012/13, par. 91.

M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), Présidente du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts), à rendre compte de l'état d'avancement des travaux du Groupe.

14. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Anne Rasmussen (Samoa) et M. Kiyoto Tanabe (Japon).

15. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après¹¹.

2. Conclusions

16. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts¹². Il a reconnu que le Groupe consultatif d'experts avait apporté une contribution appréciable à l'amélioration du processus et à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) en fournissant des conseils et un appui techniques aux Parties non visées à l'annexe I dans le cadre de son programme de travail pour 2010-2012.

17. Il a également accueilli avec satisfaction les rapports intérimaires ci-après sur les cinq ateliers régionaux de formation pratique à l'intention des Parties non visées à l'annexe I qui ont été organisés entre avril et octobre 2012:

a) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts concernant l'atelier de formation pratique pour l'Afrique consacré aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES)¹³;

b) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts concernant l'atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacré à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation¹⁴;

c) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts concernant l'atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacré à l'évaluation des mesures d'atténuation¹⁵;

d) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts concernant l'atelier de formation pratique pour l'Afrique consacré à l'évaluation des mesures d'atténuation¹⁶;

e) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts concernant l'atelier de formation pratique pour la région Asie-Pacifique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation¹⁷.

18. Le SBI a remercié les Gouvernements namibien, antigua-et-barbuda, ghanéen et lao d'avoir accueilli les ateliers mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus.

19. Le SBI a salué les efforts faits par le Groupe consultatif d'experts, avec le concours du secrétariat, pour transmettre à distance, au moyen d'un outil de visioconférence, le contenu des ateliers régionaux de formation pratique mentionnés ci-dessus au paragraphe 17, facilitant ainsi une participation maximale des représentants des Parties non visées à l'annexe I aux ateliers. En outre, il s'est félicité des efforts faits par les Parties non

¹¹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.53/Rev.1.

¹² FCCC/SBI/2012/28.

¹³ FCCC/SBI/2012/25.

¹⁴ FCCC/SBI/2012/17.

¹⁵ FCCC/SBI/2012/18.

¹⁶ FCCC/SBI/2012/26.

¹⁷ FCCC/SBI/2012/32.

visées à l'annexe I pour participer à distance aux ateliers. Il a encouragé les Parties à continuer de tirer parti des dispositifs disponibles de téléparticipation et à désigner des experts nationaux pour participer à l'avenir à de tels ateliers de formation.

20. Le SBI a remercié les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)¹⁸ et l'organisation multilatérale¹⁹ qui avaient contribué financièrement à la mise en œuvre des activités du Groupe consultatif d'experts.

21. Le SBI a pris note avec satisfaction des documents pédagogiques actualisés sur les inventaires nationaux des GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation, disponibles sur le site Web de la Convention. Il a chargé le secrétariat de traduire dans les autres langues officielles de l'ONU les documents pédagogiques actualisés qui ne sont actuellement disponibles qu'en anglais. Le SBI a aussi noté qu'il était utile de traduire les documents pédagogiques actualisés dans d'autres langues.

22. Le SBI a également pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution des activités prévues, telles que l'élaboration de programmes de téléenseignement fondés sur les documents pédagogiques actualisés dont il est question ci-dessus au paragraphe 21 et la mise en place d'un réseau en ligne d'experts associés à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Il a accueilli avec intérêt la note de réflexion sur les programmes de téléenseignement relatifs à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et a redemandé au secrétariat d'étoffer les programmes de téléenseignement en se fondant sur cette note de réflexion.

23. Le SBI a poursuivi, sans l'achever, l'examen du mandat et de la durée du mandat du Groupe consultatif d'experts ainsi que de la nécessité de maintenir le Groupe. Le SBI est convenu d'inviter la Conférence des Parties à sa dix-huitième session à fournir de nouvelles orientations afin d'achever l'examen de la question.

24. Le SBI a recommandé que la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, examine le projet de texte de décision figurant dans l'annexe du document FCCC/SBI/2012/L.53/Rev.1²⁰ et en achève la mise au point.

25. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires, communiqué par le secrétariat, des activités à entreprendre conformément aux dispositions des paragraphes 21 et 22 ci-dessus.

26. Par ailleurs, le SBI a instamment demandé aux Parties visées à l'annexe II de la Convention et aux autres Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire de fournir des ressources financières pour permettre au Groupe consultatif d'experts de mettre en œuvre en temps voulu les activités prévues dans son programme de travail. Il a également encouragé les organisations bilatérales, multilatérales et internationales à continuer d'appuyer les travaux du Groupe consultatif d'experts.

27. Le SBI a demandé que le secrétariat entreprenne les activités préconisées dans les présentes conclusions sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

¹⁸ Finlande, Japon, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne.

¹⁹ Groupe d'appui technique du Groupe de travail sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

²⁰ Pour le texte adopté, voir la décision 18/CP.18.

B. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 b) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

28. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/INF.10 et FCCC/SBI/2012/MISC.15. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

29. À la 1^{re} séance, le Président du SBI a invité le représentant du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration. Toujours à la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Rasmussen et M. Tanabe.

30. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après²¹.

2. Conclusions

31. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat du FEM au sujet de l'appui financier apporté par celui-ci à l'élaboration des communications nationales et sur les dispositions prises en vue d'un appui financier concernant les rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I²².

32. Le SBI a pris note des préoccupations exprimées par les Parties non visées à l'annexe I sur l'accès à des ressources financières suffisantes, ainsi qu'à un appui technique pour l'élaboration des rapports biennaux actualisés de ces Parties.

33. Le SBI a noté avec préoccupation qu'au 1^{er} octobre 2012, le secrétariat du FEM avait reçu seulement quatre demandes d'appui pour l'établissement de rapports biennaux actualisés. Rappelant l'alinéa *d* du paragraphe 41 de la décision 2/CP.17, le SBI a invité instamment de nouveau les Parties non visées à l'annexe I à adresser rapidement au FEM leurs demandes d'appui pour l'établissement des premiers rapports biennaux actualisés, si nécessaire²³. Il a aussi invité les agents d'exécution du FEM à contribuer à l'établissement et à la soumission des propositions de projets des Parties non visées à l'annexe I en vue de l'élaboration de leurs rapports biennaux actualisés.

34. Le SBI a invité le FEM à continuer de communiquer des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur ses activités relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 1 de la décision 10/CP.2, y compris les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds. Il a aussi invité le FEM à continuer de communiquer des informations sur la date approximative d'achèvement des projets de communications nationales et la date approximative de présentation des communications nationales au secrétariat, pour examen par le SBI à sa trente-huitième session.

35. Le SBI a aussi invité le FEM à continuer de communiquer des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur ses activités relatives à l'élaboration des rapports biennaux actualisés, y compris les dates de demande et d'approbation des

²¹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.52.

²² FCCC/SBI/2012/INF.10 et FCCC/CP/2012/6/Add.1 et 2.

²³ FCCC/SBI/2012/15, par. 53.

financements, ainsi que de décaissement des fonds, pour examen par le SBI à sa trente-huitième session.

36. Il a pris note des informations communiquées par une Partie non visée à l'annexe I²⁴ sur le détail des dépenses, y compris les contributions en nature, qu'elle avait engagées aux fins de l'élaboration de sa communication nationale la plus récente et sur les ressources financières reçues par l'intermédiaire du FEM, ainsi que le SBI avait invité les Parties à le faire à ses trente-cinquième²⁵ et trente-sixième²⁶ sessions. Il a invité d'autres Parties non visées à l'annexe I qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs observations à ce sujet avant le 25 mars 2013. Le SBI a demandé au secrétariat de regrouper les communications reçues dans un document de la série MISC pour examen par le SBI à sa trente-huitième session.

37. Il a invité le FEM, conformément à la décision 4/CP.14, à continuer de veiller en priorité à ce que des ressources financières suffisantes soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention.

38. Le SBI a pris note avec intérêt du rapport oral du FEM concernant l'approbation d'un projet que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement administreront conjointement afin de continuer d'assurer un appui logistique et technique aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

39. Le SBI a recommandé que la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, demande au FEM de prévoir des fonds pour un appui technique à l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, analogue à celui qui est accordé dans le cadre du programme d'appui aux communications nationales, sachant que les dépenses liées à un tel appui technique ne sont pas déduites des fonds alloués aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de leurs rapports biennaux actualisés. Il a invité le FEM à rendre compte sur cette question dans son rapport à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

40. Le SBI a noté avec satisfaction qu'au 1^{er} décembre 2012, 141 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leurs communications nationales initiales, 81 leurs deuxième communications nationales, 3 leurs troisième communications nationales et 1 sa quatrième communication nationale. Il a aussi noté que 17 Parties non visées à l'annexe I comptaient soumettre leurs deuxième communications nationales d'ici à la fin de 2013.

²⁴ FCCC/SBI/2012/MISC.15.

²⁵ FCCC/SBI/2011/17, par. 39.

²⁶ FCCC/SBI/2012/15, par. 58.

V. Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Prototype du registre

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

41. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Soren Jacobsen (Danemark) et M. Wondwossen Sintayehu (Éthiopie).

42. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision²⁷ à la Conférence des Parties pour qu'elle l'adopte à sa dix-huitième session²⁸.

B. Composition, modalités et procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2012/INF.9. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

44. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Jacobsen et M. Sintayehu.

45. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après²⁹.

2. Conclusions

46. Le SBI a poursuivi son examen de la composition, des modalités et des procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales, mais il ne l'a pas achevé. Il a décidé d'inviter la Conférence des Parties à lui donner, à sa dix-huitième session, de nouvelles orientations afin d'achever l'examen de ce point.

47. Le SBI a recommandé le projet de décision figurant dans l'annexe du document FCCC/SBI/2012/L.50, afin que la Conférence des Parties l'examine et en adopte la version finale à sa dix-huitième session³⁰.

²⁷ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.39.

²⁸ Pour le texte adopté, voir la décision 16/CP.18.

²⁹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.50.

³⁰ Pour le texte adopté, voir la décision 17/CP.18.

VI. Questions relatives au financement

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Examen du mécanisme financier

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés

(Point 6 d) de l'ordre du jour)

Délibérations

48. Le SBI a examiné ces points à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/27, FCCC/SBI/2012/INF.10, FCCC/SBI/2012/INF.13, FCCC/SBI/2012/MISC.10, FCCC/SBI/2012/MISC.12 et Add.1 et FCCC/CP/2012/6 et Add.1 et 2.

49. À la 1^{re} séance, le Président du SBI a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire une déclaration. Toujours à la même séance, le SBI est convenu d'examiner ces points dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne) et M^{me} Suzanty Sitorus (Indonésie).

50. À la 4^e séance, le SBI a recommandé des projets de décision³¹ sur ces points de l'ordre du jour afin que la Conférence des Parties les adopte à sa dix-huitième session³².

B. Examen initial du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

Délibérations

51. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/INF.2, FCCC/SBI/2012/INF.8/Rev.1, FCCC/SBI/2012/MISC.11 et Add.1, FCCC/KP/CMP/2011/6 et Add.1, FCCC/KP/CMP/2011/MISC.1 et FCCC/KP/CMP/2012/7. Toujours à la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Camacho et M^{me} Diane Barclay (Australie).

52. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision³³ afin que la CMP l'adopte à sa huitième session³⁴.

³¹ Adoptés sous les cotes FCCC/SBI/2012/L.45, FCCC/SBI/2012/L.48 et FCCC/SBI/2012/L.49, respectivement.

³² Pour les textes adoptés, voir les décisions 8/CP.18, 9/CP.18 et 10/CP.18, respectivement.

³³ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.46.

³⁴ Pour le texte adopté, voir la décision 4/CMP.8.

VII. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

53. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances.

54. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point pendant la session en cours en même temps que le point 11 et le point 8 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) dans le cadre d'un forum conjoint SBI/SBSTA. Toujours à la même séance, le SBI est aussi convenu que son président, M. Chruszczow, procéderait à des consultations avec les Parties intéressées sur la manière d'examiner ce point à la prochaine session.

55. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁵ présentées dans les paragraphes 104 à 108 ci-dessous. Toujours à la même séance, le SBI est convenu de poursuivre, à sa trente-huitième session, les consultations sur la manière d'examiner ce point.

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

56. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2012/27. Les représentants de six Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, des PMA et du SICA.

57. À la 2^e séance, le Président du SBI a invité M^{me} Pepetua Latasi (Tuvalu), Présidente du Groupe d'experts des pays les moins avancés, à faire une déclaration. Toujours à la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Collin Beck (Îles Salomon).

58. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après³⁶.

2. Conclusions

59. Le SBI a pris note du rapport présenté oralement par la Présidente du Groupe d'experts et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la vingt-deuxième réunion de ce groupe, qui s'est tenue à Funafuti (Tuvalu) du 26 au 29 septembre 2012³⁷.

60. Le SBI a remercié le Gouvernement tuvaluan d'avoir accueilli non seulement la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts, mais aussi le premier atelier régional sur l'adaptation des PMA pour 2012-2013, qui s'est déroulé à Funafuti (Tuvalu) du 28 septembre au 3 octobre 2012.

³⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.34.

³⁶ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.35.

³⁷ FCCC/SBI/2012/27.

61. Il a exprimé sa gratitude aux Gouvernements allemand, australien, canadien, espagnol et irlandais, qui avaient fourni les ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.
62. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions versées par certaines Parties au Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et a engagé d'autres Parties à suivre leur exemple.
63. Le SBI s'est félicité que 47 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et 3 PANA révisés aient été soumis au secrétariat au 1^{er} décembre 2012. Il s'est aussi félicité que les projets de proposition de financement de la mise en œuvre de leur PANA au titre du Fonds pour les PMA aient été présentés au FEM par 45 des pays qui avaient achevé d'établir leur PANA au 1^{er} décembre 2012.
64. Le SBI a salué les progrès accomplis par le Groupe d'experts dans le cadre de son programme de travail pour 2012-2013³⁸.
65. Le SBI a pris note avec satisfaction des ateliers régionaux de formation sur l'adaptation des PMA pour 2012-2013. Il a exprimé sa gratitude aux organisations, organismes et centres régionaux³⁹ qui ont participé à l'organisation du premier atelier régional de formation sur l'adaptation des PMA mentionné au paragraphe 60 ci-dessus. Il a encouragé le Groupe d'experts à continuer d'associer des organisations régionales et autres compétentes à ses activités futures.
66. Le SBI a chargé le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les ateliers régionaux de formation mentionnés au paragraphe 65 ci-dessus, dès que ceux-ci seraient achevés, afin qu'il l'examine.
67. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par les pays en vue d'obtenir le financement de leur PANA par le Fonds pour les PMA⁴⁰, et a prié le Groupe d'experts d'examiner, au cours de ses réunions et en collaboration avec le FEM et ses organes, les questions soulevées par certaines Parties en ce qui concerne le financement de leur PANA par le Fonds pour les PMA. Il a demandé en outre au Groupe d'experts de faire figurer, dans les rapports sur ses réunions dont le SBI est saisi, des informations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des PANA.
68. Le SBI a prié le Groupe d'experts de faire part, conformément à son mandat, de son avis sur la façon dont le Groupe pourrait aider les PMA à établir leur plan national d'adaptation, grâce aux activités énumérées dans le rapport sur sa vingt-deuxième réunion⁴¹, afin que le SBI l'examine à sa trente-huitième session.
69. Le SBI a également demandé au Groupe d'experts d'organiser, avec l'appui du secrétariat et en collaboration avec les organisations compétentes, une réunion sur les plans nationaux d'adaptation des PMA parallèlement à sa trente-huitième session, en tenant compte des activités prioritaires inscrites dans le programme de travail relatif aux PMA.
70. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit exécuter en application des paragraphes 66 et 69 ci-dessus.
71. Le SBI a aussi demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

³⁸ FCCC/SBI/2012/7, annexe I.

³⁹ FCCC/SBI/2012/27, par. 28.

⁴⁰ FCCC/SBI/2012/27, par. 8 et 9, et FCCC/CP/2012/6.

⁴¹ FCCC/SBI/2012/27.

72. Le SBI a prié le Groupe d'experts de le tenir informé des efforts que le Groupe entreprendrait pour mettre en œuvre son programme de travail au cours de la période 2012-2013.

73. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer d'apporter des ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts.

VIII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 8 de l'ordre du jour)

Délibérations

74. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2012/3⁴². Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations.

75. À la 2^e séance, le Président du SBI a invité M^{me} Christina Chan (États-Unis d'Amérique), Vice-Présidente du Comité de l'adaptation, à faire une déclaration. Toujours à cette séance, le SBI est convenu d'examiner ce point de l'ordre du jour en même temps que le point 4 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre de consultations informelles animées par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago).

76. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁴³ afin que la Conférence des Parties l'adopte à sa dix-huitième session⁴⁴.

IX. Plans nationaux d'adaptation⁴⁵

(Point 9 de l'ordre du jour)

Processus permettant aux pays les moins avancés parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation⁴⁶

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

Modalités et lignes directrices à l'intention des pays les moins avancés parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation⁴⁷

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

77. Le SBI a examiné ces points à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/8, FCCC/SBI/2012/27, FCCC/SBI/2012/MISC.1, FCCC/SBI/2012/MISC.2 et Add.1, FCCC/SBI/2012/MISC.3, FCCC/SB/2012/3 et FCCC/CP/2012/6.

⁴² Un rectificatif au rapport du Comité de l'adaptation a été publié (voir le document FCCC/SB/2012/3/Corr.1).

⁴³ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.33.

⁴⁴ Pour le texte adopté, voir la décision 11/CP.18.

⁴⁵ Décision 1/CP.16, par. 15 à 18.

⁴⁶ Décision 1/CP.16, par. 15, 17 et 18.

⁴⁷ Décision 1/CP.16, par. 15 à 18.

Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, notamment au nom des PMA.

78. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ces points dans le cadre de consultations informelles animées par M. Richard Merzian (Australie) et M. Amjad Abdulla (Maldives).

79. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁴⁸.

2. Conclusions

80. Le SBI a accueilli avec satisfaction les documents examinés au titre de ce point de l'ordre du jour⁴⁹, notamment le rapport du Comité de l'adaptation⁵⁰, le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements⁵¹, ainsi que le rapport sur la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA)⁵².

81. Le SBI a pris note des progrès réalisés par le Groupe d'experts des PMA en matière de conseils et d'assistance techniques au processus des plans nationaux d'adaptation. Il s'est félicité des directives techniques que le Groupe d'experts avait établies à l'appui de ce processus et attendait avec intérêt l'application de ces directives par l'ensemble des Parties aux fins de l'élaboration de leur plan national d'adaptation, selon que de besoin.

82. Le SBI a pris note des activités recensées par le Groupe d'experts pour lesquelles les PMA auraient besoin d'un appui afin d'élaborer et d'exécuter leur plan national d'adaptation⁵³, et a demandé instamment au FEM, à ses agents d'exécution et aux autres organisations compétentes de prendre en compte les besoins d'appui recensés dans leurs efforts visant à aider les PMA parties à mener à bien le processus des plans nationaux d'adaptation.

83. Il s'est félicité des nombreuses initiatives appuyant le processus des plans nationaux d'adaptation dont les Parties, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations avaient rendu compte dans leurs déclarations et communications⁵⁴, et les a invités à continuer de le tenir informé de leurs efforts, conformément aux dispositions des paragraphes 32 à 35 de la décision 5/CP.17.

84. Le SBI attendait aussi avec intérêt les travaux que le Comité de l'adaptation devait consacrer aux questions relatives à l'élaboration et à l'exécution des plans nationaux d'adaptation par les pays en développement parties qui n'étaient pas des PMA et les recommandations qu'il recevrait sur ces questions.

85. Le SBI attendait avec intérêt la mise en œuvre, avant sa trente-neuvième session au plus tard, de mesures d'appui aux PMA parties s'inscrivant dans le processus des plans nationaux d'adaptation et relevant du Fonds pour les PMA.

86. Il attend en outre avec intérêt la mise en œuvre de mesures d'appui aux Parties qui ne sont pas des PMA s'inscrivant dans le processus des plans nationaux d'adaptation et relevant du Fonds spécial pour les changements climatiques.

⁴⁸ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.41.

⁴⁹ FCCC/SBI/2012/8, FCCC/SBI/2012/27, FCCC/SB/2012/3, FCCC/CP/2012/6.

⁵⁰ Un rectificatif au rapport du Comité d'adaptation a été publié (voir le document FCCC/SB/2012/3/Corr.1).

⁵¹ FCCC/SBSTA/2012/INF.6.

⁵² FCCC/SB/2012/27.

⁵³ FCCC/SBI/2012/27, par. 19.

⁵⁴ FCCC/SBI/2012/MISC.1, FCCC/SBI/2012/MISC.2 et Add.1 et FCCC/SBI/2012/MISC.3.

87. Le SBI a invité les pays développés parties à continuer de contribuer au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial pour les changements climatiques afin de soutenir les activités préparatoires du processus des plans nationaux d'adaptation conformément à la décision 1/CP.16, notamment son paragraphe 18, et aux autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

88. Il a également invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de concourir aux travaux sur le processus des plans nationaux d'adaptation dans les PMA.

89. Le SBI a prié le secrétariat d'établir une note d'information récapitulative sur le processus des plans nationaux d'adaptation, notamment sur les efforts mentionnés au paragraphe 83 ci-dessus, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la décision 5/CP.17, afin que le SBI l'examine à sa quarante et unième session.

90. Le SBI a décidé de recommander le projet de décision figurant dans l'annexe du document FCCC/SBI/2012/L.41, afin que la Conférence des Parties l'examine et en adopte la version finale à sa dix-huitième session⁵⁵.

X. Démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements en vue de renforcer les capacités d'adaptation⁵⁶

Activités à entreprendre dans le cadre du programme de travail (Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

91. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/29 et FCCC/SBI/2012/INF.4, FCCC/SBI/2012/MISC.14 et Add.1 et 2 et FCCC/TP/2012/7. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'AOSIS et des PMA.

92. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Lucas di Pietro (Argentine) et M. Don Lemmen (Canada).

93. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁵⁷.

2. Conclusions

94. Le SBI a pris note des documents établis pour la session⁵⁸ et s'est félicité de l'échange de vues qui a eu lieu au cours de la réunion informelle des Parties tenue avant la session en vue de faciliter l'élaboration de projets de recommandations sur les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques⁵⁹.

95. Il a remercié les Gouvernements de la Barbade, de l'Éthiopie, du Mexique et de la Thaïlande d'avoir accueilli la réunion d'experts visée à l'alinéa *a* du paragraphe 8 de la

⁵⁵ Pour le texte adopté, voir la décision 12/CP.18.

⁵⁶ Décision 1/CP.16, par. 26 à 29.

⁵⁷ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.44.

⁵⁸ FCCC/SBI/2012/29, FCCC/SBI/2012/INF.14, FCCC/SBI/2012/MISC.14 et Add.1, et FCCC/TP/2012/7.

⁵⁹ La réunion s'est tenue à Doha (Qatar), le 24 novembre 2012.

décision 7/CP.17, les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et de la Suisse, ainsi que la Commission européenne, du soutien financier qu'ils ont fourni pour l'organisation des réunions, et les organisations⁶⁰ qui ont fourni un appui à la participation de certains experts aux réunions.

96. Le SBI a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les pertes et préjudices et noté que toutes sortes de démarches sont nécessaires pour remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes et des phénomènes qui se manifestent lentement, en tenant compte de l'expérience à tous les niveaux (voir notamment à ce sujet le document FCCC/SBI/2012/29).

97. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, d'examiner et d'achever la mise au point du projet de décision figurant dans l'annexe au document FCCC/SBI/2012/L.44⁶¹.

XI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

Délibérations

98. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances.

99. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point pendant la session en cours en même temps que le point 7 a) et le point 8 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre d'un forum conjoint SBI/SBSTA. Toujours à la même séance, le SBI est également convenu que son Président, M. Chruszczow, et le Président du SBSTA, M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie), procéderaient à des consultations avec les Parties intéressées sur la manière d'examiner ce point à la prochaine session.

100. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions présentées dans les paragraphes 104 à 108 ci-dessous⁶². Toujours à la même séance, le SBI est convenu de poursuivre, à sa trente-huitième session, les consultations sur la manière d'examiner ce point.

XII. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

101. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2012/MISC.2.

⁶⁰ Le Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC) de la Commission économique pour l'Afrique, le Réseau de connaissances sur le climat et le développement, la Munich Climate Insurance Initiative, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies.

⁶¹ Pour le texte adopté, voir la décision 3/CP.18.

⁶² Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.34.

102. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point pendant la session en cours en même temps que le point 8 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre d'un forum conjoint SBI/SBSTA, coprésidé par le Président du SBI, M. Chruszczow, et le Président du SBSTA, M. Muyungi (République-Unie de Tanzanie). Il est également convenu d'examiner ce point pendant la session en cours en même temps que le point 7 a) et le point 11.

103. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁶³.

2. Conclusions

104. Le SBI et le SBSTA ont pris note avec intérêt de la réunion du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, des exposés présentés⁶⁴ lors des ateliers du forum sur les domaines a)⁶⁵ et h)⁶⁶ et des échanges auxquels ils ont donné lieu et des débats organisés sur le domaine f)⁶⁷ du programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (ci-après «le programme de travail»)⁶⁸.

105. Le SBI et le SBSTA ont demandé à leurs Présidents d'établir, avec l'appui du secrétariat, des rapports sur les ateliers du forum sur les domaines a) et h) ainsi qu'un résumé des débats des Parties sur le domaine f), avant les trente-huitièmes sessions des organes subsidiaires.

106. Le SBI et le SBSTA sont convenus d'examiner les exposés, les déclarations émanant des Parties, des organisations et des experts, les rapports, et le résumé mentionnés aux paragraphes 104 et 105 ci-dessus, ainsi que les rapports sur les ateliers du forum devant avoir lieu sur les domaines b), c), d) et g) du programme de travail, à leurs trente-neuvièmes sessions au cours de l'examen des activités du forum, en vue de présenter des recommandations à la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

107. Le SBI et le SBSTA ont confirmé leur demande au secrétariat d'appuyer, sous la supervision de leurs Présidents, la poursuite des travaux visant à mettre en œuvre les domaines du programme de travail conformément au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17.

108. Le SBI et le SBSTA ont renouvelé leur invitation aux organisations compétentes et aux autres parties intéressées à participer aux activités du programme de travail.

⁶³ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.34.

⁶⁴ Sur le domaine a), des exposés ont été présentés par des représentants de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de la Chine et du Venezuela (République bolivarienne du), par des représentants du Centre Sud, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et par un expert. Ces exposés sont accessibles à l'adresse <http://unfccc.int/7114>. Sur le domaine h), des exposés ont été présentés par des représentants de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite et du Venezuela (République bolivarienne du); une déclaration a été faite par un représentant du Ghana au nom du Groupe des États d'Afrique. Des exposés ont aussi été présentés par des représentants de l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), de la Confédération syndicale internationale et de l'OPEP, et par un expert. Ces exposés sont accessibles à l'adresse <http://unfccc.int/7113>.

⁶⁵ Partage d'informations et de compétences, notamment pour rendre compte des impacts positifs et négatifs des mesures de riposte mises en œuvre et en faciliter la compréhension.

⁶⁶ Mise en place d'un apprentissage collectif et individuel pour opérer la transition vers une société à faibles émissions de gaz à effet de serre.

⁶⁷ Aspects pertinents en rapport avec l'application des décisions 1/CP.10, 1/CP.13 et 1/CP.16 et du paragraphe 3 de l'article 2 et du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

⁶⁸ FCCC/SBI/2012/15, annexe I, et FCCC/SBSTA/2012/2, annexe III.

XIII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité exécutif de la technologie

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

109. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2012/2. Le représentant d'une partie a fait une déclaration au nom des PMA et des États d'Afrique.

110. À la 2^e séance, le Président du SBI a invité M. Antonio Pflüger (Allemagne), Vice-Président du Comité exécutif de la technologie, à faire une déclaration. Toujours à la même séance, le SBI a décidé d'examiner le point considéré en même temps que le point 6 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre d'un groupe de contact commun, coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

111. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁶⁹.

2. Conclusions

112. En application du paragraphe 126 de la décision 1/CP.16, le SBI et le SBSTA ont examiné le rapport sur les activités et les résultats du Comité exécutif de la technologie pour 2012⁷⁰ et ont recommandé le texte du projet de décision figurant dans l'annexe du document FCCC/SBI/2012/L.51 à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine et en achève la mise au point à sa dix-huitième session⁷¹.

B. Questions relatives au Centre et au Réseau des technologies climatiques: choix de l'entité hôte et constitution du conseil consultatif

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

113. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2012/30. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, notamment au nom des PMA et des États d'Afrique.

114. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Fuller et M. Kunihiko Shimada (Japon).

115. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁷².

2. Conclusions

116. Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport établi par le secrétariat sur l'examen des principaux éléments d'un éventuel accord avec l'entité qui accueillera le Centre des technologies climatiques⁷³.

⁶⁹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.51.

⁷⁰ FCCC/SB/2012/2.

⁷¹ Pour le texte adopté, voir la décision 13/CP.18.

⁷² Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.54.

117. Conformément aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 138 de la décision 2/CP.17, le SBI a examiné le rapport susmentionné, y compris le projet de mémorandum d'accord concernant l'accueil du Centre des technologies climatiques et la constitution du conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), et a recommandé le texte du projet de décision figurant dans l'annexe du document FCCC/SBI/2012/L.54 à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine et en achève la mise au point à sa dix-huitième session⁷⁴.

C. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies (Point 13 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

118. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/CP/2012/16. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, notamment au nom des PMA et des États d'Afrique.

119. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Fuller et M. Shimada.

120. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁷⁵.

2. Conclusions

121. Le SBI a pris note du rapport du FEM sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan concernant le transfert de technologies⁷⁶.

122. Le SBI a pris note de l'appui fourni par le FEM pour aider 36 Parties non visées à l'annexe I de la Convention à réaliser leurs évaluations des besoins technologiques. Il a rappelé qu'au paragraphe 2 de la décision 11/CP.17, le FEM a été invité à continuer de fournir un appui financier à d'autres Parties non visées à l'annexe I, s'il y a lieu, en vue de réaliser ou de mettre à jour leurs évaluations des besoins technologiques. Le SBI a invité le FEM à rendre compte de son appui à d'autres Parties non visées à l'annexe I pour la réalisation ou la mise à jour de leurs évaluations des besoins technologiques à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

123. Le SBI a souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du volet du programme stratégique de Poznan concernant l'appui en faveur de centres des technologies climatiques et d'un réseau des technologies climatiques⁷⁷, qui soient alignés sur la mise en œuvre opérationnelle et les activités du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), et y contribuent, en tenant compte du paragraphe 140 de la décision 2/CP.17.

124. Le SBI a invité le FEM à consulter le CRTC, par l'intermédiaire de son conseil consultatif, sur l'appui qu'il entend fournir aux activités du CRTC, et de rendre compte de l'issue de ces consultations à la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

⁷³ FCCC/SBI/2012/30.

⁷⁴ Pour le texte adopté, voir la décision 14/CP.18.

⁷⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.37.

⁷⁶ FCCC/CP/2012/6, partie I, sect. 2 e), partie II, sect. 4, et annexe 5.

⁷⁷ FCCC/SBI/2012/9, annexe, al. *a* du paragraphe 23.

XIV. Article 6 de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

Délibérations

125. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/3, FCCC/SBI/2012/4, FCCC/SBI/2012/5, FCCC/SBI/2012/19, FCCC/SBI/2012/MISC.4 et FCCC/CP/2011/7/Add.2. Les représentants de cinq Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

126. À la 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Tony Carritt (Union européenne).

127. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁷⁸ à la Conférence des Parties afin qu'elle l'adopte à sa dix-huitième session⁷⁹.

XV. Renforcement des capacités

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

128. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/20, FCCC/SBI/2012/21, FCCC/SBI/2012/22 et FCCC/SBI/2012/MISC.9. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de l'AOSIS.

129. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Peter Wittoeck (Belgique).

2. Conclusions

130. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-huitième session⁸⁰, en se fondant sur le projet de texte figurant dans le document FCCC/SBI/2012/33/Add.1, afin de recommander l'adoption d'un projet de décision sur la question par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

B. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

131. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/21 et FCCC/SBI/2012/MISC.9. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de l'AOSIS.

132. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Wittoeck.

⁷⁸ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.47.

⁷⁹ Pour le texte adopté, voir la décision 15/CP.18.

⁸⁰ Voir le document FCCC/SBI/2012/L.42.

133. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁸¹ à la CMP afin qu'elle l'adopte à sa huitième session⁸².

XVI. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 16 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

134. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2005/2.

135. À la 2^e séance, le SBI est convenu que M^{me} Christina Voigt (Norvège) et M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) procéderaient à des consultations avec les Parties au nom du Président.

136. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁸³.

2. Conclusions

137. Le SBI a rappelé la proposition de l'Arabie saoudite de modifier le Protocole de Kyoto s'agissant des procédures et des mécanismes relatifs au respect des dispositions⁸⁴.

138. Il a également pris note des préoccupations initiales concernant la pertinence et l'efficacité de ces procédures et mécanismes, énoncés dans l'annexe à la décision 27/CMP.1, s'agissant de constater et d'examiner des cas de non-respect des dispositions du Protocole de Kyoto.

139. Le SBI a noté l'application en cours de la décision 27/CMP.1 et le travail engagé par les Parties pour renforcer le mécanisme de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto.

140. Il a conclu qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour, examen qu'il a estimé avoir achevé.

141. En conséquence, il a recommandé que la CMP finalise son examen de la proposition.

XVII. Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

(Point 17 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

142. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2011/17, FCCC/SBI/2011/MISC.2 et FCCC/TP/2011/3.

⁸¹ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.38.

⁸² Pour le texte adopté, voir la décision 10/CMP.8.

⁸³ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.40.

⁸⁴ FCCC/KP/CMP/2005/2.

143. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Yaw Osafo (Ghana) et M. Shimada.

2. Conclusions

144. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-huitième session⁸⁵ en se fondant notamment sur le projet de texte de décision figurant dans le document FCCC/SBI/2012/33/Add.1, en vue de recommander à la CMP un projet de décision afin qu'elle l'adopte à sa neuvième session.

XVIII. Examen de la composition de la réserve pour la période d'engagement

(Point 18 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

145. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances.

146. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Karoliina Anttonen (Finlande).

147. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁸⁶.

2. Conclusions

148. Le SBI a continué d'examiner et de modifier, s'il y avait lieu, la composition de la réserve pour la période d'engagement suivante en vue de soutenir le bon fonctionnement des échanges de droits d'émission en prenant en considération, notamment, les règles, modalités, directives et procédures pertinentes en matière de mesure, de notification, de vérification et de respect des dispositions, conformément au mandat qui lui avait été confié aux paragraphes 2 et 3 de la décision 3/CMP.7.

149. Le SBI a constaté qu'il n'était pas nécessaire de modifier la composition de la réserve, telle que définie dans la décision 11/CMP.1, pour la deuxième période d'engagement. Il a aussi estimé qu'afin de soutenir le bon fonctionnement des échanges de droits d'émission pendant la deuxième période d'engagement, la CMP devrait peut-être adopter d'autres décisions à sa huitième session ou à d'autres sessions ultérieures.

XIX. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 19 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

150. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2012/8.

151. À la 2^e séance, le Président a proposé de rédiger des conclusions concernant ce point, avec l'aide du secrétariat et en consultation avec les Parties intéressées.

152. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁸⁷.

⁸⁵ Voir le document FCCC/SBI/2012/L.43.

⁸⁶ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.29.

2. Conclusions

153. Le SBI a pris note du rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto⁸⁸.

154. Le SBI a aussi pris note des recommandations figurant aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 58 de ce rapport et est convenu d'en poursuivre l'examen à sa trente-huitième session.

XX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 20 de l'ordre du jour)

États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

155. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2012/23, FCCC/SBI/2012/24 et Add.1 et 2 et FCCC/SBI/2012/INF.12 et Corr.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, ainsi que par la Secrétaire exécutive et un représentant du secrétariat.

156. À la 2^e séance, le Président a proposé d'établir des conclusions sur ce point, avec le concours du secrétariat et en concertation avec les Parties intéressées.

157. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁸⁹ à la Conférence des Parties afin qu'elle l'adopte à sa dix-huitième session⁹⁰ ainsi qu'un projet de décision⁹¹ à la CMP afin qu'elle l'adopte à sa huitième session⁹².

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

Délibérations

158. Le SBI a examiné ce point à sa 2^e séance, à sa 3^e séance, tenue le 28 novembre, et à sa 4^e séance. Les représentants de huit Parties ont fait des déclarations, notamment au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres et de la Croatie.

159. À la 2^e séance, le SBI a noté qu'il attendrait les résultats de la séance plénière de la Conférence des Parties le jour suivant, au cours de laquelle la question serait soulevée.

160. À la 3^e séance, le SBI a pris note du fait que la Conférence des Parties lui avait transmis la question de l'amélioration de la participation des femmes au processus découlant de la Convention pour qu'il l'examine, en le priant de lui faire rapport à sa séance

⁸⁷ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2012/L.30.

⁸⁸ FCCC/KP/CMP/2012/8.

⁸⁹ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.31.

⁹⁰ Pour le texte adopté, voir la décision 25/CP.18.

⁹¹ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.32.

⁹² Pour le texte adopté, voir la décision 13/CMP.8.

plénière de clôture⁹³. Le SBI est convenu que M^{me} Nozipho Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) et M. Shimada procéderaient à des consultations informelles sur cette question au nom du Président du SBI.

161. À la 4^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁹⁴ à la Conférence des Parties afin qu'elle l'adopte à sa dix-huitième session⁹⁵.

XXII. Rapport de la session

(Point 22 de la session)

162. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa trente-septième session⁹⁶. Toujours à la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever la mise au point du rapport de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

XXIII. Clôture de la session

163. À la 4^e séance, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées lors de la session, conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, par laquelle la Secrétaire exécutive est priée de donner une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁹⁷ si ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

164. Un représentant du secrétariat a fait savoir aux Parties qu'un certain nombre d'activités résultant des négociations qui se sont déroulées au cours de la session imposaient un surcroît de travail au secrétariat. Par conséquent ce dernier devra disposer de ressources additionnelles en dépassement du budget de base pour 2012-2013. Il s'agit notamment des activités suivantes:

a) Au titre du point 4 a) de l'ordre du jour, «Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», un montant de 500 000 euros est nécessaire en 2013 pour financer l'élaboration et la traduction de supports de formation pour le Groupe consultatif d'experts et la mise au point et le fonctionnement de programmes d'apprentissage en ligne;

b) Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives aux pays les moins avancés», le secrétariat a été prié d'établir un rapport sur les ateliers régionaux de formation et d'organiser une réunion consacrée au processus des plans nationaux d'adaptation. Le coût de ces activités est estimé à 50 000 euros environ.

165. D'autres demandes de produits devant être livrés par le secrétariat en 2013, y compris ceux exigeant des ressources supplémentaires, figurent dans les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session et par la CMP à sa huitième session conformément aux recommandations du SBI.

⁹³ Voir FCCC/CP/2012/8, par. 153.

⁹⁴ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.36.

⁹⁵ Pour le texte adopté, voir la décision 23/CP.18.

⁹⁶ Adopté sous la cote FCCC/SBI/2012/L.27.

⁹⁷ Bien que la décision 16/CP.9 se réfère à des «décisions», elle porte aussi sur les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

166. Le Président a fait observer que le secrétariat, s'il ne dispose pas de ressources suffisantes, pourrait ne pas être en mesure d'entreprendre les activités demandées.

167. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, des États d'Afrique, de l'Union européenne et de ses 27 États membres et de la Croatie et des PMA. En outre, une déclaration a été faite au nom d'ONG s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

Annexe

Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trente-septième session

Documents établis pour la session

FCCC/SB/2012/2	Rapport sur les activités et les résultats du Comité exécutif de la technologie pour 2012
FCCC/SB/2012/3	Rapport du Comité de l'adaptation
FCCC/SBI/2012/3	Rapport sur l'état d'avancement et l'efficacité de l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/4	Rapport sur le développement du CC:iNet. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/5	Éléments éventuels d'un nouveau programme de travail relatif à l'article 6 de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/8	Rapport de synthèse sur l'appui fourni au processus des plans nationaux d'adaptation pour les pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/16	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SBI/2012/17	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacré à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/18	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'évaluation des mesures d'atténuation. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/19	Rapport sur l'atelier consacré à l'application de l'article 6 de la Convention dans les pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/20	Rapport succinct sur la première réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités. Note du secrétariat

FCCC/SBI/2012/21	Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/22	Rapport de compilation et de synthèse sur les activités de renforcement des capacités entreprises par les organes créés au titre de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/23	Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 au 30 juin 2012. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SBI/2012/24	Report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2012/24/Add.1	Report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary. Addendum. Comments by the secretariat
FCCC/SBI/2012/24/Add.2	Report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary. Addendum. Audited financial statements for the biennium 2010–2011
FCCC/SBI/2012/25	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique pour l'Afrique consacré aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/26	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique pour la région de l'Afrique sur l'évaluation des mesures d'atténuation. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/27	Rapport de la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/28	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/29	Rapport sur les réunions d'experts régionales consacrées à l'étude d'un éventail de démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes et des phénomènes qui se manifestent lentement. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/30	Rapport sur l'examen des principaux éléments d'un éventuel accord avec l'entité qui accueillera le Centre des technologies climatiques. Note du secrétariat

FCCC/SBI/2012/31	Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2010. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/32	Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique pour la région Asie-Pacifique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2012/INF.2	Views of the Adaptation Fund Board on the report of the review of the interim arrangements of the Adaptation Fund. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.8/Rev.1	Compilation and synthesis of additional, disaggregated information on the administrative costs of the Adaptation Fund Board. Revised note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.9	Efficient, cost-effective and practical international consultations and analysis process. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.10	Information on financial support provided by the Global Environment Facility for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.11	Status of submission and review of fifth national communications. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.12 et Corr.1	Status of contributions as at 15 November 2012. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.13	Synthesis report on the progress made in the implementation of the least developed countries work programme, including the updating and implementation of national adaptation programmes of action. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.14	A literature review on the topics in the context of thematic area 2 of the work programme on loss and damage: a range of approaches to address loss and damage associated with the adverse effects of climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2012/INF.15	Progress report on the work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention: concept note on the e-learning programmes on the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention

FCCC/SBI/2012/MISC.1	Information on how organizations and agencies have responded to the invitation to support the national adaptation plan process in the least developed countries and consider establishing support programmes. Submissions from United Nations organizations, specialized agencies and other relevant organizations, as well as bilateral and multilateral agencies
FCCC/SBI/2012/MISC.2 et Add.1	Information on support to the national adaptation plan process in the least developed countries. Submissions from Parties and relevant organizations as well as bilateral and multilateral agencies
FCCC/SBI/2012/MISC.3	Information from the Global Environment Facility, as an operating entity of the financial mechanism for the operation of the Least Developed Countries Fund, on how it could enable activities undertaken as part of the national adaptation plan process in the least developed countries. Submission from the Global Environment Facility
FCCC/SBI/2012/MISC.4	Views of Parties, intergovernmental and non-governmental organizations, and stakeholders, on the review of the implementation of the amended New Delhi work programme and on possible elements of a successor work programme on Article 6 of the Convention. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2012/MISC.9	Activities to implement the framework for capacity-building in developing countries under decision 2/CP.7. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2012/MISC.10	Views and recommendations from Parties on elements to be taken into account in developing guidance to the Global Environment Facility. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2012/MISC.11 et Add.1	Further views from Parties on the review of the Adaptation Fund in accordance with the annex to decision 6/CMP.6 and decision 1/CMP.3, paragraph 33. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2012/MISC.12 et Add.1	Information from Parties on their experience with the implementation of the least developed countries work programme, including the updating and implementation of national adaptation programmes of action, and in accessing funds from the Least Developed Countries Fund. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2012/MISC.14 et Add.1 et Add.2	Views and information from Parties and relevant organizations on the possible elements to be included in the recommendations on loss and damage in accordance with decision 1/CP.16. Submissions from Parties and relevant organizations

FCCC/SBI/2012/MISC.15	Information from Parties not included in Annex I to the Convention on the detailed costs incurred, including in-kind contributions, for the preparation of their most recent national communications, and on the financial resources received through the Global Environment Facility. Submissions from Parties
	Autres documents disponibles
FCCC/SBI/2011/MISC.2	Views on procedures, mechanisms and institutional arrangements for appeals against the decisions of the Executive Board of the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/CP/2012/6	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/CP/2011/7/Add.2	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties. Note by the secretariat. Addendum
FCCC/KP/CMP/2012/7	Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Note du Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation
FCCC/KP/CMP/2012/8	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2012/9 et Add.1	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2012. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2011/6 et Add.1	Report of the Adaptation Fund Board. Note by the secretariat
FCCC/KP/CMP/2011/MISC.1	Views on the review of the Adaptation Fund. Submissions from Parties and interested international organizations and stakeholders
FCCC/KP/CMP/2005/2	Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/TP/2012/7	Slow onset events. Technical paper
FCCC/TP/2011/3	Procedures, mechanisms and institutional arrangements for appeals against the decisions of the Executive Board of the clean development mechanism. Technical paper